

# **PRÉFECTURE DES YVELINES**

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

## **COMMUNE DE VERSAILLES**

### **AVIS D'OUVERTURE**

#### **Concertation préalable à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Versailles pour la réalisation de l'opération de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale dénommée "CapSatory"**

Cette opération consiste en un projet de transformation majeure du plateau Satory dédié aux activités militaires, emportant modernisation des infrastructures militaires et amélioration du cadre de vie des militaires et de leurs familles.

La concertation préalable portera sur la mise en compatibilité du PLU de Versailles nécessaire à la réalisation de cette opération.

Cette concertation, d'une durée de 19 jours, se tiendra **du lundi 12 janvier 2026 à 9 h au vendredi 30 janvier 2026 à 17 h.**

Le dossier de la concertation préalable du projet et les principales évolutions du PLU seront mis à la disposition du public :

- en mairie de Versailles, à la Direction de l'Urbanisme, située 4 avenue de Paris 78 000 VERSAILLES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (**du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**) ;
- sur le site internet dédié :  
<https://www.registre-numerique.fr/concertation-capsatory>
- sur le site internet de la Préfecture des Yvelines à l'adresse :  
<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>
- sur le site internet de la Ville de Versailles dans la rubrique « enquête publique » du volet urbanisme, architecture, foncier à l'adresse suivante :  
<https://www.versailles.fr>

Pendant la concertation préalable, toutes observations pourront être :

- soit consignées sur un registre papier à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Versailles située 4 avenue de Paris 78 000 VERSAILLES ;
- soit consignées sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié:  
<https://www.registre-numerique.fr/concertation-capsatory>
- soit transmises par courrier électronique, à l'adresse mail suivante  
[concertation-capsatory@mail.registre-numerique.fr](mailto:concertation-capsatory@mail.registre-numerique.fr)
- soit transmises par courrier à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Versailles située 4 avenue de Paris 78 000 VERSAILLES, afin d'y être annexées au registre.

Les observations écrites devront parvenir avant la date et l'heure de clôture de la concertation publique préalable soit avant le vendredi 30 janvier 2026 à 17 h.

À l'issue de cette concertation préalable, un bilan sera établi par le préfet des Yvelines et tenu à la disposition du public pendant 12 mois :

- sur le site internet dédié :  
<https://www.registre-numerique.fr/concertation-capsatory>
- sur le site internet de la préfecture des Yvelines
- sur le site internet de la Ville de Versailles dans la rubrique « enquête publique » du volet urbanisme, architecture, foncier à l'adresse suivante :  
<https://www.versailles.fr>
- en mairie de Versailles à la Direction de l'Urbanisme.

Ce bilan sera joint au dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune de Versailles soumis à enquête publique.